Département D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE VERNOUILLET

OBJET:

Affectation du résultat 2023 des budgets annexes ZONES D'AMENAGEMENT et ZA BONSECOURS

> Date de la convocation du Conseil municipal 24 mai 2024

> > SG-2024/06-06

Service financier: Fin2024.018

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/07/2024-

ar delegation du Moure

coroline CoesiER

Ket. ZUI DUS Berger-Levrault (1012)

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le CINQ du mois de JUIN à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 24 mai.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents:

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, MERABTI, SENECHAUX, M. AHSAINE, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme MONTIGNY, Mme POMMIER à Mme VIGNY, M. CAN à M. AHSAINE,

Absents excusés: MM. DETAMANTI, CHBABI,

Absents (es) non excusés (es): M. CHAKOUR, Mme ONAL, M, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 21 Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance: 19 h 15 - Fin de séance: 20h44

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, du budget ZONES d'AMENAGEMENT

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Constatant que le compte financier unique 2023 présente les résultats suivants :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 Excédent de fonctionnement (1068) Résultat de fonctionnement reporté (R002) Affectation du déficit d'investissement (D001) 223 636,31 € 834 524,43 €

Accusé de réception en préfecture 028-212804041-20240613-SG_2024_06_06-DE Date de réception préfecture : \(\frac{1}{3}\)/06/\(\frac{7}{2}\)024 Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2023, du budget ZA BONSECOURS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte financier unique 2023 présente les résultats suivants :

- Un excédent d'exploitation de 331 380.32 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	
Excédent de fonctionnement (1068)	
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	331 380,32 €
Affectation du déficit d'investissement (D001)	313 640,98 €

Et ont signé les membres présents, Pour copie certifiée conforme,

cecrétaire de séance,

Eure at SMichèle MANSON

Le Maire,

STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.